RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00056
Numéro SIREN : 331 944 504
Nom ou dénomination : A. Vogel France

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2020 sous le numéro de dépôt 1674

TRIBUNAL JUDICIAIRE
17 FEV. 2020
COLMAR

2020 B 1644
85B 56

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	21 892	20 397	1 495	2 364
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	46 067		46 067	46 067
Constructions	483 981	416 425	67 556	76 280
Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 640	27 717	5 923	9 121
Autres immobilisations corporelles	169 838	121 420	48 418	74 602
Immobilisations corporelles en cours	48 597		48 597	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	75 234		75 234	74 508
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**879 249**	**585 959**	**293 290**	**282 942**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	4 758		4 758	4 336
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	828 839		828 839	624 920
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	589 164	37 403	551 761	541 055
Autres créances	78 057		78 057	73 677
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	
Disponibilités	77 805		77 805	427 658
Charges constatées d'avance (3)	13 040		13 040	3 070
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 791 664**	**37 403**	**1 754 261**	**1 674 716**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 670 914**	**623 362**	**2 047 551**	**1 957 658**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

P. Guinde
comptable externe

Membre de HLB International
Voir rapport de l'expert comptable

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	609 796	609 796
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	60 980	60 980
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	664 001	632 939
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**35 011**	**81 062**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 369 788**	**1 384 778**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	133 053	146 772
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**133 053**	**146 772**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 206	213 247
Dettes fiscales et sociales	181 024	194 562
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 480	18 298
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**544 710**	**426 108**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 047 551**	**1 957 658**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	544 710	426 108
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	5 037 888	39 750	5 077 638	5 164 366
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	12 351		12 351	6 197
Chiffre d'affaires net	**5 050 239**	**39 750**	**5 089 990**	**5 170 563**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			21 056	
Autres produits			76 995	79 485
Total produits d'exploitation (I)			**5 188 041**	**5 252 047**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 087 795	2 780 172
Variations de stock			-203 919	223 242
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 384	29 268
Variations de stock			-422	2 371
Autres achats et charges externes (a)			1 179 789	1 064 067
Impôts, taxes et versements assimilés			165 097	127 316
Salaires et traitements			562 428	544 010
Charges sociales			273 547	257 475
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			55 212	55 818
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				6 148
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				26 472
Autres charges			302	1 380
Total charges d'exploitation (II)			**5 145 212**	**5 117 739**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**42 829**	**134 309**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 321	3 174
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**3 321**	**3 174**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 933	1 701
Différences négatives de change				1 543
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**1 933**	**3 244**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**1 387**	**-70**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**44 216**	**134 239**

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		6 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		**6 000**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		2 360
Sur opérations en capital		6 452
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	424	
Total charges exceptionnelles (VIII)	**424**	**8 811**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-424**	**-2 811**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 781	50 365
Total des produits (I+III+V+VII)	**5 191 362**	**5 261 222**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**5 156 351**	**5 180 159**
BENEFICE OU PERTE	**35 011**	**81 062**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.VOGEL FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 047 551 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 011 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 2 ans
* Constructions : 20 à 30 ans
* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 4 à 25 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisons.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.57 %
- Taux de croissance des salaires : décroissance moyenne
- Taux de rotation du personnel : turn over moyen
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2017

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 16 349 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 391	1 746	10 245	21 892
Immobilisations incorporelles	**30 391**	**1 746**	**10 245**	**21 892**
- Terrains	46 067			46 067
- Constructions sur sol propre	296 202			296 202
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	179 708	8 071		187 779
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 640			33 640
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	85 232			85 232
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 339	6 844	8 578	84 606
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		48 597		48 597
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**727 189**	**63 512**	**8 578**	**782 123**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	74 508	726		75 234
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**74 508**	**726**		**75 234**
ACTIF IMMOBILISE	**832 088**	**65 985**	**18 823**	**879 249**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 027	2 615	10 245	20 397
Immobilisations incorporelles	**28 027**	**2 615**	**10 245**	**20 397**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	296 202			296 202
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	103 428	16 794		120 223
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 519	3 198		27 717
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	44 647	19 840		64 486
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 323	13 188	8 578	56 933
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**521 119**	**53 021**	**8 578**	**565 562**
ACTIF IMMOBILISE	**549 146**	**55 636**	**18 823**	**585 959**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 680 262 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	589 164	589 164	
Autres	78 057	78 057	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 040	13 040	
Total	**680 262**	**680 262**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.R.R. & AVOIRS A OBTENIR	3 720
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	379
Total	**4 099**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 609 796,00 euros décomposé en 40 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	632 939
Résultat de l'exercice précédent	81 062
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**714 001**
Affectations aux réserves	
Distributions	50 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	664 001
Total des affectations	**714 001**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	609 796				609 796
Réserve légale	60 980				60 980
Report à Nouveau	632 939	664 001	664 001	632 939	664 001
Résultat de l'exercice	81 062	-81 062	35 011	81 062	35 011
Dividendes		50 000			
Total Capitaux Propres	**1 384 778**	**632 939**	**699 012**	**714 001**	**1 369 788**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	146 772		13 719		133 053
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**146 772**		**13 719**		**133 053**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			13 719		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 544 710 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 206	344 206		
Dettes fiscales et sociales	181 024	181 024		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 480	19 480		
Produits constatés d'avance				
Total	**544 710**	**544 710**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS FACT NON PARVENUES	29 630
DETTES PROV P/C.P.	20 845
AUTRES CHARGES PERSONNEL A PAYER	49 523
CHARGES SUR CONGES A PAYER	9 539
ORGANIS SOCIAUX CHARGES A PAYER	29 965
ETAT CHARGES A PAYER	9 916
RRR ET AVOIRS A ETABLIR	19 480
Total	**168 898**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	13 040		
Total	**13 040**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	5 037 888	39 750	5 077 638
Produits des activités annexes	12 351		12 351
TOTAL	**5 050 239**	**39 750**	**5 089 990**

A.Vogel France
Société à responsabilité limitée au capital de € 609.796
5A, rue Lavoisier - 68000 COLMAR
RCS COLMAR TI 331 944 504 – 85 B 56

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
le vingt-huit juin à dix-sept heures,
au siège social de la société, l'associée unique de la société

« A.Vogel France »

au capital de € 609.796 divisé en 40.000 parts sociales de 15,245 chacune, s'est trouvée au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2) Affectation des résultats,
3) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce – Approbation de ces conventions,
4) Situation du mandat des commissaires aux comptes,
5) Quitus au gérant et au commissaire aux comptes,
6) Pouvoirs à l'effet d'effectuer les formalités,
7) Questions diverses.

La société BIOFORCE AG dont le siège social est à CH-9325 ROGGWIL TG (Suisse) est propriétaire des 40.000 parts sociales formant le capital social.

L'assemblée se tient en présence de l'associée unique ainsi que de Monsieur Peter GMÜNDER, gérant de la société.

La société KPMG AUDIT EST, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La totalité des parts composant le capital social étant présente, l'assemblée générale ordinaire annuelle ainsi constituée est autorisée à délibérer valablement sur son ordre du jour.

Puis, l'associée unique prend acte de l'établissement des documents suivants :

- l'inventaire, les comptes et le bilan dudit exercice,
- le texte des résolutions,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- un exemplaire des statuts sociaux.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes ainsi que du texte des résolutions.

Puis, il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement par le gérant sur l'activité et les comptes de la société au cours de l'exercice, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de € 35.010.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à € 11.136.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique,
décide, sur proposition du gérant, d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, soit la somme de € 35.010 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » positif existant au bilan dont le solde passera ainsi de € 664.001 à € 699.011.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux.

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par part	Autres revenus distribués	
2015	--		
2016	€ 2,50		
2017	€ 1,25		

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique,
après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique,
constatant que le mandat des commissaires aux comptes est arrivé à expiration, décide de :

- Nommer la société SFW CONSULTANTS,
 Représentée par Monsieur Jean-Christophe DENNI,
 Société de commissaires aux comptes inscrits,
 Dont le siège social est à 68200 MULHOUSE, 68, rue Jean Monnet, Parc des Collines -
 en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société KPMG AUDIT EST –

 pour une nouvelle période statutaire de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

- ne pas nommer de nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE conformément aux dispositions de l'article L 823-1 du Code de Commerce -

CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique,
approuve en conséquence le compte rendu qui lui a été fait des actes de gestion accomplis par le gérant et donne quitus entier et sans réserves à celui-ci pour l'exercice de son activité au cours de l'exercice 2018 et de sa mission au commissaire aux comptes.

SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de faire le nécessaire partout où besoin sera et notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

BIOFORCE AG ROGGWIL TG

T. Gründe

KPMG AUDIT EST
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

A. Vogel France S.A.R.L.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
A. Vogel France S.A.R.L.
5A, rue Lavoisier
68000 COLMAR
Ce rapport contient 20 pages
Référence : FD-DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

A. Vogel France S.A.R.L.

Siège social : 5A, rue Lavoisier
68000 COLMAR
Capital social : €.609 796

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. Vogel S.A.R.L relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances et des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mulhouse, le 29 mai 2019

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Florent Dissert
Associé